

PROJET DE LOI

adopté

le 18 décembre 1993

N° 51

**S É N A T**

---

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord d'adhésion du Royaume d'Espagne à la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les Gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes signée à Schengen le 19 juin 1990, à laquelle a adhéré la République italienne par l'accord signé à Paris le 27 novembre 1990.*

**(Texte définitif.)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (10<sup>e</sup> législ.) : 502, 750 et T.A. 73.

Sénat : 112 et 149 (1993-1994).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'accord d'adhésion du Royaume d'Espagne à la convention d'application de l'accord de Schengen, signé à Bonn le 25 juin 1991, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 18 décembre 1993.*

*Le Président,*  
*Signé : René MONORY.*

---

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 502 Assemblée nationale (10<sup>e</sup> législ.).